### RÉPUBLIQUE DU BÉNIN

Fraternité-Justice-Travail

### PRÉSIDENCE DE LA RÉPUBLIQUE

**DÉCRET N° 2025** – 516 DU 03 SEPTEMBRE 2025 portant nomination des membres du Conseil d'administration de la Société de Sûreté portuaire et aéroportuaire du Bénin S.A.

## LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, CHEF DE L'ÉTAT, CHEF DU GOUVERNEMENT,

# Vu la loi n° 90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin.

telle que modifiée par la loi n° 2019-40 du 07 novembre 2019 :

- vu la Convention de Chicago du 07 décembre 1944 relative à l'aviation civile internationale :
- vu l'Acte uniforme de l'Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires relatif au droit des sociétés commerciales et du groupement d'intérêt économique ;
- vu le Règlement n° 08/2013/CM/UEMOA du 26 septembre 2013 portant adoption du code communautaire de l'aviation civile des États membres de l'Union économique et monétaire Ouest africaine :
- vu la loi n° 2020-20 du 02 septembre 2020 portant création, organisation et fonctionnement des entreprises publiques en République du Bénin ;
- **vu** la loi n° 2024-29 du 15 juillet 2024 portant code de l'aviation civile et commerciale en République du Bénin ;
- vu la décision portant proclamation, le 21 avril 2021 par la Cour constitutionnelle, des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 11 avril 2021 ;
- vu le décret n° 2025-327 du 26 juin 2025 portant composition du Gouvernement ;
- vu le décret n° 2021-401 du 28 juillet 2021 fixant la structure-type des ministères, tel que modifié par le décret n° 2022-476 du 03 août 2022 ;
- vu le décret n° 2023-251 du 10 mai 2023 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère du Cadre de Vie et des Transports, en charge du Développement durable;
- vu le décret n° 2023-357 du 12 juillet 2023 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de l'Économie et des Finances ;
- vu le décret n° 2025-225 du 23 avril 2025 portant création de la Société de Sûreté portuaire et aéroportuaire du Bénin S.A. et approbation de ses statuts ;
- **sur** proposition du Ministre du Cadre de Vie et des Transports, chargé du Développement durable,
- le Conseil des Ministres entendu en sa séance du 03 septembre 2025,



### **DÉCRÈTE**

### **Article premier**

Sont nommées membres du Conseil d'administration de la Société de Sûreté portuaire et aéroportuaire du Bénin S.A., les personnes dont les noms suivent :

- monsieur **Hans Elie Messan NAPPORN**, représentant du Ministère du Cadre de Vie et des Transports, en charge du Développement durable ;
- monsieur **Yémalin Philibert ADANKON**, représentant du Ministère de l'Économie et des Finances ;
- monsieur **Abasse OLOSSOUMARE**, représentant du Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité publique ;
- madame **Hakilatou IDRISSOU S. BIO YERIMA**, représentante du Port autonome de Cotonou S.A.;
- monsieur **Khalil AMI TOURE**, représentant de la Société des Aéroports du Bénin S.A.

### Article 2

Les membres du Conseil d'administration sont nommés pour un mandat de trois (03) ans renouvelable qui court à compter de la date de leur installation.

#### **Article 3**

Le Ministre du Cadre de Vie et des Transports, chargé du Développement durable et le Ministre de l'Économie et des Finances sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent décret.

#### Article 4

Le présent décret, qui prend effet pour compter de la date de sa signature, sera publié au Journal officiel.

Par le Président de la République, Chef de l'État, Chef du Gouvernement, Fait à Cotonou, le 03 septembre 2025

Patrice TAL ON

Le Ministre de l'Économie et des Finances,

Romuald WADAGNI Ministre d'État Le Ministre du Cadre de Vie et des Transports, chargé du Développement durable,

Jose TONATO

 $\frac{\text{AMPLIATIONS}}{\text{MINISTERES}: 19 \; ; \; \text{SGG}: 4 \; ; \; \text{INTERESSES}: 2 \; ; \; \text{C.COM}: 2 \; ; \; \text{CES}: 2 \; ; \; \text{HAAC}: 2 \; ; \; \text{HCJ}: 2 \; ; \; \text{MCVT}: 2 \; ; \; \text{MEF}: 2 \; ; \; \text{AUTRESMINISTERES}: 19 \; ; \; \text{SGG}: 4 \; ; \; \text{INTERESSES}: 5 \; , \; \text{JORB}: 1 \; . }$